

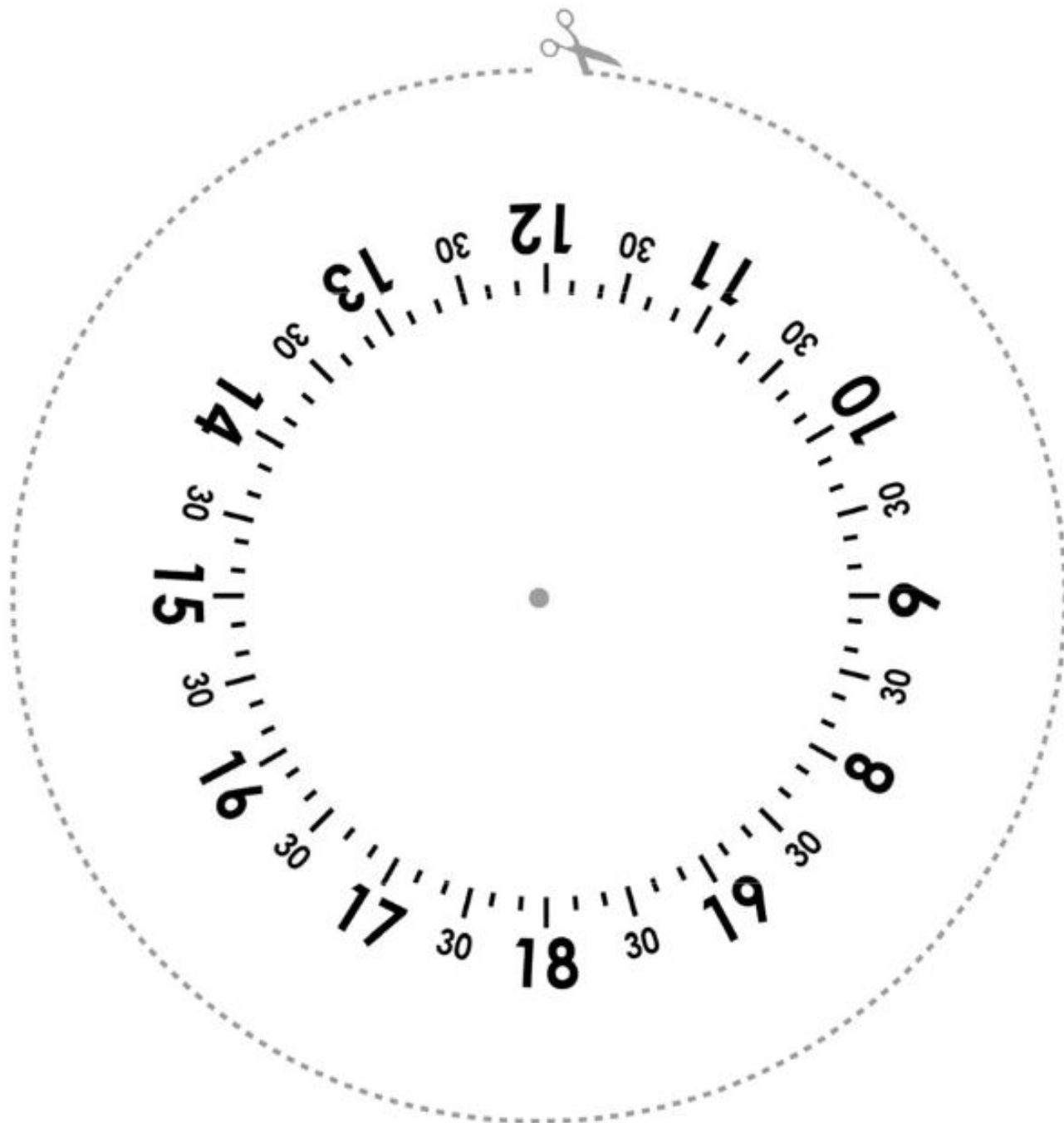
FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Plusieurs communes ont adopté des « zones bleues ». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

Il vous suffit:

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- De découper selon les pointillés
- De percer un trou au centre, sur le repère
- D'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne. Si vous n'en avez pas, vous pouvez venir en chercher une à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.





HEURE D'ARRIVÉE





Ce kit est proposé par la mairie de Clavette.

Une attache parisienne pour assembler votre kit vous sera remise sur demande à l'accueil de la mairie.



Le disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.

Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexacts ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. (Code de la route, article R417-3)

ZONE BLEUE